

La période d'attente a été réduite de quatre à trois jours et l'allocation d'inhumation a été portée de \$200 à \$300.

En l'absence de toute assurance quant au moment où cette mesure législative serait présentée à la Chambre nous n'avons pris aucune disposition en vue de faire venir ici des fonctionnaires. Toutefois, je suis disposé à répondre de mon mieux à toutes les questions que les députés peuvent vouloir poser.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): En ce qui nous concerne, nous avons approuvé le bill après étude, et nous sommes prêts à l'adopter; nous ne criblerons pas le secrétaire parlementaire de questions auxquelles il ne serait peut-être pas en mesure de répondre.

Les amendements proposés me semblent raisonnables et, s'ils répondent aux besoins des marins marchands, la Chambre devrait les approuver. Nous approuvons entièrement l'idée de tenir compte des veuves et des enfants à charge. En ce qui concerne notre parti, nous sommes tout disposés à accepter le bill et à l'aborder tout de suite.

(Adoption de la motion, suivie de la 2^e lecture, de l'étude en comité et du rapport.)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Dès maintenant, du consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. McIlraith, au nom de l'hon. M. MacEachen, propose la 3^e lecture.

La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

APPROBATION DE L'ACCORD CANADO-HONGROIS

L'hon. G. J. McIlraith (au nom du ministre du Commerce) propose:

La Chambre décide qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent l'accord commercial intervenu entre le Canada et la République populaire de Hongrie, signé à Ottawa le 11 juin 1964 et déposé à la Chambre des communes le 11 juin 1964, et que cette Chambre y donne son approbation.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au leader de la Chambre? Je ne m'oppose pas à cette résolution, mais y a-t-il des bills courts dont la Chambre doit s'occuper avant de s'ajourner? Y a-t-il des bills de ce genre dont il faut s'occuper maintenant?

L'hon. M. McIlraith: Je ne crois pas, monsieur l'Orateur. Il reste quelques bills parmi

ceux dont j'ai donné la liste l'autre jour, mais il a été question de s'en occuper maintenant. Voilà pourquoi on m'a demandé de présenter les articles ayant trait à l'approbation des accords commerciaux.

M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si je puis intervenir ici, je crois que le bill C-137 est essentiel. C'est la loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada (financement et garantie.)

L'hon. M. McIlraith: Il y a eu une entente là-dessus.

M. Pennell: J'étais sans doute absent de la Chambre à ce moment-là.

(La motion est adoptée.)

RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD CANADO-RUSSE

L'hon. G. J. McIlraith (au nom du ministre du Commerce) propose:

La Chambre décide qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent le Protocole signé à Ottawa le 29 février 1963 et déposé à la Chambre des communes le 9 octobre 1963, renouvelant l'accord commercial intervenu entre le Canada et l'Union des républiques socialistes soviétiques, signé le 29 février 1956 et renouvelé le 18 avril 1960, et que cette Chambre y donne son approbation.

(La motion est adoptée.)

APPROBATION DE L'ACCORD CANADO-BULGARE

L'hon. G. J. McIlraith (au nom du ministre du Commerce) propose:

La Chambre décide qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent l'accord commercial intervenu entre le Canada et la République populaire de Bulgarie, signé à Ottawa le 8 octobre 1963 et déposé à la Chambre des communes le 21 octobre 1963, et que cette Chambre y donne son approbation.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, pouvons-nous maintenant suspendre la séance jusqu'au son du timbre?

L'hon. M. McIlraith: Je me demande si je pourrais obtenir le consentement de la Chambre afin de revenir aux motions en vue de déposer sur le Bureau de la Chambre les documents que le premier ministre (M. Pearson) a promis, aujourd'hui, de déposer. Un de ces documents est la lettre du premier ministre à ses collègues du cabinet. On l'a mentionné au début des délibérations d'aujourd'hui et le premier ministre s'est engagé à la déposer. Si l'on consent à revenir aux motions à cette fin, je déposerai ce document.